



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 3500

### Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les risques de pénurie d'enseignants en collèges et lycées dans les années à venir. Alors que la France, à l'instar de nombreux autres pays européens, aura besoin d'environ 40 % de nouveaux enseignants à l'horizon 2010, le nombre de candidats au CAPES était cette année inférieur de 7 % à celui de l'année précédente. A contrario, il semblerait que le problème ne se pose pas pour le recrutement dans l'enseignement primaire. Aussi elle lui demande quelles mesures il entend proposer pour pallier cette crise des vocations pour le second degré et faire en sorte que le nécessaire renouvellement du corps enseignant des collèges et lycées dans la décennie qui vient puisse se faire sans difficulté.

### Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est très conscient de l'enjeu que représente la forte augmentation des départs d'enseignants dans les prochaines années, en particulier au regard du maintien de la qualité du recrutement. L'étude qu'il a demandée sur ce sujet à ses deux inspections générales et à l'inspection générale des finances a validé en effet ses propres prévisions, montrant la nécessité de recruter d'ici dix ans un quart des diplômés de l'enseignement supérieur dans un contexte de concurrence accrue avec les autres employeurs publics et privés. C'est pourquoi il a demandé à la direction de l'évaluation et de la prospective de mener une étude approfondie sur les viviers et il a créé un dispositif de prérecrutement pour les disciplines professionnelles.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3500

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 septembre 2002, page 3324

**Réponse publiée le :** 25 août 2003, page 6703